



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Immigration
et de l'Intégration

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour
au titre de la vie privée et familiale ou relevant de considérations
humanitaires.**

Articles L 423-23 et L 435-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe, trombone ou pochette
plastique. Les documents fournis doivent également être uniquement
photocopiés et classés par ordre chronologique.

**Ce dossier est à envoyer par voie postale accompagné de la copie des
pièces demandées à l'adresse suivante :**

**Préfecture de Seine-et-Marne
Bureau de l'accueil et du séjour / AES VPF
12 rue des Saints Pères
77010 Melun cedex**

Demandeur : Etat-civil, nationalité, adresse, coordonnées

Nom :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Sexe : F M

Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse actuelle (*en cas d'hébergement, le préciser*)

.....
.....
.....
.....

Tél :

Mél :

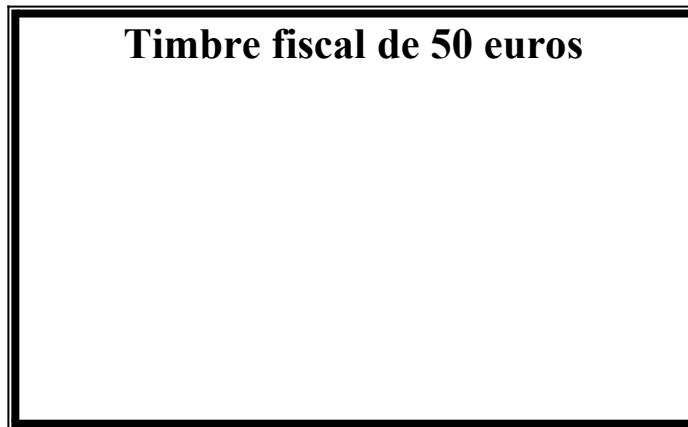
FAMILLE EN FRANCE

lien de parenté	nom	prénom	Ville de résidence actuelle

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et conformément aux **articles L436-4 et R436-3** du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous êtes redevable d'une **taxe de chancellerie de 200 €. 50 euros, non remboursables, sont à payer dès la demande** au moyen de timbres fiscaux électroniques

Si une décision favorable est prise, les 150 € restants seront à payer à la délivrance du titre de séjour.

Coller les timbres
ici →



Ces timbres sont en vente :

- dans les bureaux de tabac
- dans les recettes des impôts
- sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Je soussigné, certifie sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts.

Je certifie en outre ne pas vivre en état de polygamie ou de polyandrie dans le cas où j'ai la nationalité d'un pays autorisant cette pratique.

Dans le cadre de votre demande, les documents fournis feront systématiquement l'objet de vérifications d'authenticité. Toute production de faux document entraîne le rejet de la demande et peut être poursuivi pénalement de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende (article 441-1 du Code pénal).

Fait à

le

Signature du demandeur

**Liste des pièces à fournir à l'appui de votre demande en fonction de votre situation :
(uniquement les photocopies) :**

Pour vous

- Lettre explicative de votre situation
- Passeport avec lequel vous êtes entré en France et **passeport en cours de validité (toutes les pages)**
- 2 photographies d'identité
- Acte de naissance **original**, récent et traduit si nécessaire par un traducteur assermenté
- Justificatif de domicile de moins de six mois (bail de location, loyer, taxe d'habitation, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone,).
- En cas d'hébergement, fournir une attestation d'hébergement de moins de trois mois, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ou son titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse (à défaut il est obligatoire d'effectuer une demande de changement d'adresse), le justificatif d'adresse de l'hébergeant, **justificatifs officiels à votre nom, à l'adresse d'hébergement et attestant de votre résidence effective en Seine et Marne d'au moins 6 mois**
- Attestation d'assurance maladie en cours de validité (sécurité sociale)
- Avis d'imposition délivré par les services fiscaux (toutes les pages)

Justification de l'ancienneté de la résidence habituelle en France (documents classés par année)

- Tout document émanant d'une administration publique (préfecture, mairie, Trésor public, service social et sanitaire, établissement scolaire, juridiction, attestation AME, documents URSSAF ou Pôle Emploi, avis d'imposition, taxe d'habitation, factures d'hôpital, relevés de prestations de la CAF...)
- Tout document émanant d'une administration privée (contrats de travail, bulletins de salaire, relevés bancaires, assurances, avis d'imposition, factures diverses, ...)
- Toute décision prise à votre encontre (OFPPA, CNDA, préfecture, tribunal administratif (toutes les pages)**
- Tout document personnel (certificats médicaux, factures téléphoniques, Navigo, factures personnelles, ...)

Et tout autre élément que vous estimerez utile de produire à l'appui de votre requête

Pour votre conjoint (e), concubin (e)

- Copie intégrale du livret de famille
- Acte de mariage de moins de trois mois
- Déclaration de PACS de moins de trois mois
- Pièce d'identité du conjoint ou du concubin (carte nationale d'identité française ou carte de séjour)
- Tous les justificatifs depuis le début de la vie commune avec le conjoint ou concubin
- Justificatifs de ressources du conjoint ou du concubin : ses trois derniers bulletins de salaire, son avis d'imposition de l'année en cours ou déclaration d'impôts (toutes les pages), ses relevés bancaires

Pour vos enfants

- Acte de naissance des enfants
- Justificatifs de scolarité des enfants (tous les certificats prouvant au moins **3 ans** de scolarité)
- Les derniers bulletins scolaires et l'assurance scolaire pour l'année en cours
- Justificatifs de la présence en France des enfants (carnet de santé, ...)
- Attestation de la CAF (toutes les pages)

Pour les jeunes majeurs entrés mineurs sur le territoire français

- Justificatifs de la présence en France depuis au moins 2 ans à la date du 18^{ème} anniversaire
- justificatifs d'un parcours scolaire assidu et sérieux
- Tous les bulletins scolaires depuis le début de la scolarité
- Tous les justificatifs des liens avec la famille proche en France
- Pièce d'identité des parents (carte d'identité nationale, carte de séjour si en situation régulière)
- Justificatifs que le jeune est à la charge effective de la cellule familiale en France ou justifie de ressources financières suffisantes (*615 euros par mois pour une demande de titre de séjour étudiant*) ex: les 3 derniers bulletins de salaire des parents, l'avis d'imposition (toutes les pages), l'attestation de la CAF et attestation de prise en charge financière.